



«Permission ? »... «Accordée...»

Qui demande, qui répond ?

**ATTENTION DANGER**

## Dans le Jardin

«*Permission ?* » : cette demande est une récente évolution de notre tradition.

Il y a encore une quinzaine d'années, à chaque flèche malencontreusement égarée dans une allée de tir ou plantée dans une garde, le tir était interrompu (par mesure de sécurité, nos anciens ne tiraient pas sur un mort), la flèche était récupérée par l'homme de garde ou l'archer lui-même et le tir reprenait ensuite normalement.

Une évolution lente et insidieuse a modifié l'application de cette règle.

Aujourd'hui malheureusement, pour gagner du temps, si une flèche s'égare, le tir est très rarement interrompu et c'est seulement quand tous les archers du peloton ont tiré, avant de reprendre le tir dans l'autre sens que, pour aller récupérer sa flèche, l'archer demande : «*Permission ?* ».

La réponse «*Accordée*» est d'une importance capitale, elle engage la responsabilité de celui qui la donne. En effet, donner cet accord suppose que l'on soit sûr à 100% que le tir est bien interrompu et qu'il n'existe plus aucun danger pour se rendre dans la zone de passage des flèches.

Trop souvent aujourd'hui, celui ou celle qui répond «*Accordée*» le fait machinalement, étant la plupart du temps très mal placé pour constater si un danger menace ou non l'intéressé.

La sécurité n'étant pas assurée, cette banalisation peut générer de sérieux accidents.

Des règles simples, à diffuser le plus largement possible, sont à mettre en place et à rappeler à chaque occasion :

- un exemple souvent constaté : l'archer se trouve sur le pas devant la butte de tir et demande la permission d'aller chercher sa flèche dans l'allée de tir à deux ou trois mètres de là. On en arrive à cette situation absurde : celui qui demande l'autorisation est mieux placé pour juger du danger que celui qui va la lui accorder.  
En conséquence et en règle générale, ne demander l'autorisation qu'à bon escient et ne multipliant pas inutilement les demandes. Pourquoi formuler cette demande si l'on est sûr à 100% qu'aucun danger ne menace ?
- Ne répondre : « *accordée* » seulement si l'on est absolument certain qu'aucun danger ne menace celui qui va récupérer sa flèche.

**En ce qui concerne l'accès à l'allée du Roy**, en dehors des tirs, il est d'usage, s'il est présent, de lui demander son autorisation. Aucune autorisation n'est exigée en son absence.

## Dans le logis

Il y a seulement quelques dizaines d'années, il était de tradition de bander et de débander son arc dans le jardin sitôt le tir terminé. Il n'était pas permis de bander son arc dans le logis.

Du fait de l'évolution du matériel, devenu plus encombrant et de la variété des tirs (tir en salle, tirs extérieurs...) certains usages ont tendance à disparaître.

Bien que contraire à la tradition, dans certaines compagnies, malgré la petitesse du logis, il est plus aisé de monter son arc dans la salle plutôt que dans le jardin.

Ce cas est prévu et ainsi qu'il est dit au chapitre sept de la Charte du Noble Jeu de l'Arc de la Ronde des Familles d'Ile de France :

*« Il est interdit de rentrer dans le logis avec un arc bandé, sauf en sollicitant la permission qui est éventuellement accordée. Ce système courtois permet d'observer la sécurité. Il est préconisé de respecter en toutes circonstances les usages particuliers que peuvent avoir quelques compagnies, qui les **afficheront clairement.**» (sic)*

La Charte de la Famille de Noisy le Sec précise :

*« Il est utile de prévoir :*

*-1) d'afficher clairement à l'entrée de la salle de garde dans quelles conditions la compagnie autorise de s'armer à l'intérieur.*

*-2) de ne mettre les accessoires sur l'arc qu'à l'extérieur de la salle d'autant que certaines sont exigües et l'on peut gêner les personnes présentes.» (sic)*

En résumé, pour le logis, nous recommandons :

- de monter son arc à l'extérieur dans tous les cas ou cela est possible.
- d'avoir la courtoisie de demander la permission pour bander son arc dans le logis ou pour y entrer avec un arc déjà bandé. S'il n'y a personne la demande est inutile, seule une personne dans le logis étant habilitée à répondre.
- si la salle est exigüe, de monter les accessoires encombrants sur l'arc à l'extérieur du logis.
- qu'en cas d'usages particuliers spécifiques à la compagnie, que ceux-ci soient clairement affichés.
- En marge de ce sujet, nous tenons à rappeler que pénétrer dans le logis avec des flèches dans le carquois est un danger réel et est formellement déconseillé.

En conclusion nous préconisons :

1/ de distribuer à chaque adhérent un exemplaire de cette recommandation.

2/ d'afficher, bien en vue dans chaque jeu, la plaquette jointe en annexe résumant la première page de cette recommandation.